



Nature,

si ton accessibilité m'était contée ...

Numéro 1/2003

Editeur responsable :
Bernard Legrand,
Noûri Cortil, 15
5020-CHAMPION

Bureau postal de dépôt:
WEMMEL

Sommaire :

Editorial du Président	page 3
Points du secrétariat par le Potagé	page 4
L'histoire du Psy	page 5
Dossier accessibilité nature de la DGRNE	page 6 et 7
Dossier Parc de Jemappes (carte annexée)	page 8 et 9
Nouvelles des SRJ	page 10
Les Fagnes par notre Druide nature	page 11
Programme des activités 2003	page 12

Annexes : - dépliant « Vosges » ,
- carte du parc de Jemappes,
- invitation à l'activité « Rouge-Cloître » du 12 avril...

Remerciements :

L'acquisition de « Joëlettes » et la parution de ce bulletin ont été possible grâce à la générosité de sociétés et de personnes.

Nous remercions très sincèrement en votre nom à tous :

- **Le Fond Elia, géré par la Fondation Roi Baudouin**
- **La Direction Générale Régionale de la Nature et de l'Environnement, R.W.**
- **La Société Anonyme FABRICOM**
- **Madame Callens,**
- **Les familles Eloy, Eloy-Gervaise et Legrand-Metz**

Appel aux accompagnateurs actifs :

**Nous faisons appel aux accompagnateurs actifs pour qu'ils nous signalent leurs disponibilités en fonction des activités programmées. Le très beau séjour dans les Vosges exigera pas moins de 16 accompagnateurs actifs. A vos GSM, E-Mail ou ... pigeons !
Merci à tous.**



EDITORIAL

Madame, Mademoiselle, Monsieur, Chers Ami(e)s,

C'est un très grand plaisir de vous présenter l'éditorial de notre premier trimestriel. Il se veut l'expression des différentes dynamiques que nous avons initiées depuis 1991 en termes d'accessibilité à la nature pour personnes à mobilité réduite.

Si nous affectionnons les moyens rapides de communication par Internet et par Email, il nous est apparu important de s'adresser à tous sans discriminations techniques et tel est le but de notre trimestriel. Gageons que vous collectionnerez ces éditions avec intérêts.

Nous aurons comme objectif de vous informer sur le suivi, l'évolution de différentes passerelles que nous avons patiemment érigées afin de franchir l'inaccessible. Cette accessibilité englobant de nombreux paramètres en termes d'approche spécifique aux différents handicaps, il nous est apparu important de débiter notre réflexion avec des acteurs de terrain en chaise roulante qui étaient demandeurs.

Un thème nous tient à cœur, c'est le respect de la nature dans toute sa diversité ainsi que la rencontre de la nature spontanée.

Ceci nous a amené à proposer des activités de découverte nature encadrée par un guide nature tout en assurant l'accessibilité aux personnes voiturées. Une méthodologie fut instaurée et se conjuga par la maîtrise de la cartographie. Ce court préambule est la base de nos actions.

La découverte de la joëlette nous apporte le moyen de découvrir la nature la plus inaccessible et de découvrir aussi un projet commun entre la personne à mobilité réduite et ses accompagnants valides. Cette forme d'accès est devenue notre emblème.

Pour cette année 2003 nous aurons quelques challenges à réaliser :

- notre projet « Nature si ton accessibilité m'était contée » réalisé avec le soutien du Fonds ELIA, géré par la Fondation Roi Baudouin vise à l'accès de joëlette dans toute les régions sur base de topo guide Sentier de Randonnée Joëlette, S.R.J.
- notre partenariat dans le recensement des sites naturels accessibles aux PMR pour la Direction Générale des Ressources et de l'Environnement de la Région Wallonne
- notre implication dans l'accessibilité de la forêt de Soignes dans le cadre de la Plate-Forme Participative
- notre premier séjour montagne en joëlette à la découverte des Crêtes Vosgiennes

Nous aurons donc le plaisir, chaque trimestre, de vous présenter l'état d'avancement de nos projets mais aussi de vous associer dans le courrier des lecteurs.

A bientôt pour le suivi de nos aventures, je cède la plume à Bernard notre Rédac chef.

Jacques
Président

rev. du 15/03

Les points du secrétariat

Mers chers Amis, pour qu'une association comme Handi-Rando soit efficace , elle doit d'abord créer une grande solidarité entre tous ses membres. Bien sûr, je ne doute pas de votre volonté à nous y aider mais ma responsabilité de secrétaire est de tout mettre en œuvre pour atteindre ce but. Avec le conseil d'administration nous avons fait choix de quelques principes que je voudrais détailler ci-dessous :

Premier principe : répartition équitable des frais.

La cotisation de membre doit permettre de couvrir les frais administratifs, d'information et d'assurance des activités. Si elle n'est pas exigée pour les accompagnateurs bénévoles qui donnent plus qu'une cotisation en « s'attelant » à la Joëlette, réduite à 10 Euros, elle permet toutefois de couvrir les frais de publication de ce bulletin.

En ce début d'année, nous avons décidé de l'envoyer à tous ceux qui nous ont aidé ou marqué leur sympathie en 2002 et à tous ceux qui ont montré de l'intérêt pour nos activités futures.

Aidez-nous à assurer le plus grand tirage possible de ce bulletin.

Il représente aussi beaucoup de travail .

Par contre, notre site Internet <http://www.handi-rando.com> est évidemment toujours accessible.

Pour les PC Mac qui rencontrerait des difficultés, le programme des activités est accessible via le site <http://perso.infonie.be/bernard.lg/> . Vous y trouverez le calendrier des pistes d'orientation ouvertes aux membres en chaise roulante. (10 avril : parc Solvay à La Hulpe; 22 mai ; Castel St Pierre à Beauraing ; 28 juin : Atomium ; 19 juin : Stambrugges Mons ;)

Deuxième principe : nous affilier à une fédération reconnue.

C'est aussi une forme de solidarité avec d'autres associations qui défendent les mêmes principes d'intégration et d'égalité de chances.

Mais une telle affiliation donnent droits et devoirs.

La possibilité d'obtenir des subsides de fonctionnements permettant de réduire le coût de nos activités et de rémunérer raisonnablement les accompagnateurs brevetés qui les préparent et en portent la responsabilité n'est pas à négliger. Elle doit aussi permettre de participer à des rencontres entre associations et de se faire mieux connaître.

Nous avons choisi de rejoindre la FéMA-FWSA, fédération dont les statuts présentent une philosophie d'action très proche de la nôtre.

Parmi les devoirs, il faut que le secrétariat consacre pas mal de temps à la constitution de dossiers. Pour les membres handicapés il faut rentrer un certificat médical annuel (envoyé en janvier), c'est un « devoir » qui à son importance, merci d'y penser.

Troisième principe : activités participatives

Toute activité doit être participative et « éducative ». Autrement dit, toute sortie doit avoir un thème : c'est chaque fois l'occasion de développer les connaissances nature, orientation, GPS, accessibilité avec la DGRNE, expériences particulières régionales, etc. ...

Quatrième principe : location et mise à disponibilité de Joëlettes

Handi-Rando peut prêter des Joëlettes moyennant le paiement d'un droit qui doit permettre d'en couvrir les frais d'entretien. Attention ! les activités hors Handi-Rando ne peuvent pas être couvertes par l'assurance.

Je pourrais ajouter un **cinquième GRAND principe** : celui du droit à la parole. Je vous le cède avec plaisir.

Bernard Legrand, secrétaire

EUPEN – MONTJOIE ET MONSCHAU EUPEN

Pour ce 2^e périple de HANDI-RANDO, nous nous retrouvons à Eupen pour tester 2 nouveaux itinéraires, concoctés de mains de druide et de scribe, mais aussi pour jeter les bases de notre ASBL et signer la charte du randonneur écrite par notre pote âgé. A peine réunis, le rire est omniprésent et, à l'apéro, nous accueillons dans notre sympathique groupe, Liévin (cela promet de longs laïus sur le GPS) et..., ATCHOUM (mais non, pas 1 des 7 nains) mais, Camille (bien enrhumée), la compagne du scribe. Elle sera chargée de porter la pharmacie (dans le sac à dos de Luc). Camille déjà veille à tout pour notre bien-être et, dérange avec son cigare un nid de mouches dont le résultat dans nos verres, ne se fera pas attendre. M'enfin !

La soirée se passe calmement et studieusement mais par contre le réveil se fera au triple galop car le Psy avait mal réglé sa montre.

Atchoum ... voilà Camille qui arrive. Les préparatifs habituels vont bon train et chacun affûte ses outils (papier, crayon, piles, café, spray nasal, mouchoirs, gadgets)

Pour cette première journée, prudent, notre druide n'avait rien promis et, notre vigie s'était procurée de nouveaux emballages imperméables (sauf les gants). Une superbe rando dans une nature fraîchement enneigée et cette journée sans promesse, se déroule dans la bonne humeur illuminée par les fanfaronnades de Stéphane, notre bricoleur.

Après un repas bien mérité, le travail reprend (sans les mouches) et les attributions de notre ASBL, sont équitablement réparties. « HANDI RANDO » est née et le président élu à l'unanimité offre le verre de l'amitié.

Le démarrage du second jour est traditionnel. Notre pote âgé, probablement perturbé par la perte de son quart (*), terrorise les enfants (Hé ! ho ! tu fatigues ...) ; le bricoleur fait des bruits bizarres (no comment) tandis que Camille, "ATCHOUM" aux 4 points cardinaux de la salle à manger (ce qui fait revenir les mouches) et, tous les autres sèchent leurs larmes pendant que le président est à la pêche au ... miel dans son café ! Journée sans difficulté (tiens donc) et, pour une fois, le repas de midi est pris à une heure décente, sous un abri de fortune (joli) agrémenté d'un feu de bûche (merci le bricoleur). Néanmoins, nous avons failli déplorer la perte d'une carte (lâchement abandonnée par notre pote âgé) qui peut-être, voulait rejoindre un certain quart ?

A l'arrivée, une surprise nous attendait puisque nous avons croisé, une autre joëlette ce qui traduit un certain enthousiasme pour ce genre de ballade.

Dernier verre et photo du C.A. avant la séparation et le retour aux activités de chacun. Merci à ceux qui nous rejoignent d'être entré dans notre équipe ; reste à leur trouver un surnom digne de HANDI RANDO.

Bon, si vous n'êtes pas d'accord, on s'assied, on prend un café et on en discute.

LE PSY.

PS: Camille est guérie, la pharmacie est vide et nous sommes tous malades.

(*) gobelet métallique très pratique, oublié après une intervention sur Joëlette.

Novembre 2001



Accessibilité Nature

Une initiative du Ministère de la Région Wallonne
Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement

Contacts Organisation:

Ministère de la Région Wallonne

Coordination générale:

Sandrine Liégeois & Guy Coster

Tél 081/33.58.87 Fax 081/33.58.22

Responsable projet: Jacques Stein

E-mail: s.liegeois@mrw.wallonie.be

Handi-Rando Asbl

- Inspection sites: Jacques Eloy

Tél/Fax 02/460.68.26

E-mail: jeloy@compaqnet.be

- Cartographie spéciale: Bernard Legrand

Tél 081/21.11.45

E-mail: bernard.legrand@swing.be

Différences Asbl

Coordination données: Noël Orain

Tél/Fax 010/61.66.65

E-mail: differences@skynet.be

Dès ce premier trimestriel nous vous proposons de découvrir un rapport réalisé par une équipe de terrain appelée « binôme » soit un guide Nature et une personne à mobilité réduite. Cette équipe a pour objectif de répondre à un questionnaire comportant 52 rubriques qui définiront l'accessibilité de l'itinéraire proposé. Généralement le rapport est complété d'une cartographie au 1:5.000 précisant l'itinéraire qui est surchargé en rouge.

A ce jour 25 sites ont été référencés

Pour suivre l'évolution de ce projet d'envergure sur Internet veuillez former l'adresse suivante :

http://mrw.wallonie.be/dgrne/dnf/dcnev/acces_nature

Avis important à l'attention des usagers

Quelles sont les réserves à l'attention de l'accompagnant et de la personne à mobilité réduite :

Un site naturel est rarement urbanisé , une visite ne s'improvise pas elle se prépare...

L'accompagnement est indispensable

Les itinéraires qui vous sont proposés sont renseignés comme étant accessibles au moment de la réalisation du rapport. Certains événements naturels peuvent perturber l'accessibilité tels que la pluie, neige, le déracinement d'un arbre... En conséquence la praticabilité restera toujours une information indicative.

Les rapports ont été réalisés par plusieurs équipes composées chacune d'un guide nature et d'une personne en chaise roulante. Dans tous les cas, l'entièreté du parcours a été emprunté par la personne en chaise.

Ils n'engagent aucune responsabilité quelconque de celles-ci.

La personne à mobilité réduite sera attentive au bon état de son matériel qui pourrait subir d'éventuelles intempéries. Nous pensons en particulier , à l'étanchéité des circuits électriques

des chaises roulantes électroniques...

Une inspection technique est indispensable et sera préalable à toute activité, un set pour réparer les crevaisons est indispensable.

L'accompagnant doit être averti de l'assistance qu'il va assumer :

- il doit être conscient de l'effort nécessaire pour pousser la chaise manuelle ou la retenir.
- il devra maîtriser l'environnement technique d'une chaise électronique et devra pouvoir remédier à une éventuelle crevaillon
- il n'oubliera pas d'actionner les freins lors d'un arrêt réservé à l'observation.
- il accordera toute l'attention utile lors de déplacements d'une personne atteinte de cécité.

A l'attention de l'accompagnant nous avons introduit la notion de la difficulté à mouvoir la chaise manuelle, sur le terrain, soit :

- facile : chemin bien stabilisé, voire en pente douce ex : chemin asphalté, dolomie
- moyen : chemin bien stabilisé, en pente plus prononcée sur moins de 30m ou pente douce sur plus de 500 m
- difficile : chemin moins bien stabilisé, comportant des obstacles espacés divers mais qui restent franchissables, ex : des racines, des cailloux, des trous, des parties sablonneuses sont présents de tant à autre, la pente peut-être plus importante
- très difficile : obstacle qui nécessite une aide ponctuelle complémentaire de courte durée
ex : petit fossé, petite côte ou chemin pentu sur plus de 100 m,
chemin avec dévers

Quels sont les critères principaux du choix des sites

Sans être exhaustifs ils définiront l'accessibilité des sites sous certaines conditions :

- l'itinéraire proposé de max 3 km est généralement repris sur une carte spécifique en couleurs (annexée au rapport) d'une échelle 1 :5.000 à maximum 1 :10.000, il s'identifie généralement par un trait pointillé rouge.
- les chemins ont un minimum de largeur de 1,25 m de telle manière à assurer une rotation des chaises

Ont été évités, dans la mesure du possible :

- les chemins à dévers (pente latérale)
- les chemins boueux et présumés
- les chemins sablonneux
- les chemins à ornières (pour autant que ces ornières soient distantes de plus de 1,25 m)
- les chemins caillouteux
- les caillebotis dont les lattes sont trop distantes (écartement supérieur à 2 cm)
- les obstacles dont la dénivellation est supérieure à 4 cm tels que résurgences de roches, racines, souches, trous, taupinières, trottoirs et surtout leurs éventuelles répétitivités (un obstacle individuel pourra être généralement contourné ou franchi mais pas plusieurs)
- les chemins trop pentus ou trop abrupts
- les chemins en sol meuble herbeux et peu fréquentés

Cette action étant en constante évolution nous sommes à la recherche de guide nature et de personne en chaise roulante afin de constituer des binômes.

Les frais de déplacement, de téléphone, de courrier sont remboursés...

Contact Handi-Rando : Jacques 02 460 68 26 ou Bernard 081 21 11 45

Contact Région Wallonne : Melle S.Liégeois 081 33 58 87 ou Mr G.Coster 081 33 58 13

Opération Accessibilité Nature

1.	Rapporteur	Bernard Legrand et Jacques Eloy
2.	Date de la visite	5 octobre 2001
3.	Nom officiel du site	Parc communal de Jemappes
4.	Adresse (rue, route, chemin et n°)	rue Château Guillochhain, 35
5.	Code postal	7012
6.	Commune	JEMAPPES
7.	Province	HAINAUT
8.	Tél	065/82.20.03
10.	Responsable n°1	Mr José Gossieaux
11.	Responsable n°2	Mme Cruveiller (Présidente)
*12.	Signalisation routière accès n°1	E42 sortie 24A, JEMAPPES ,
*13.	Signalisation routière accès n°2	N51 , entrée EST JEMAPPES : « Parc »
*14.	Signalisation routière accès n°3	N545, entrée NORD avant pont sur E42
19.	Parking existant	OUI
20.	Places personnes handicapées	OUI
21.	Parking payant	NON
23.	Cheminement depuis le parking jusqu'à l'entrée du site	parking dans le parc 31U0562486 5589884
24.	Jours de présence humaine	tous les jours
25.	Heures de présence humaine	De 9 à 22 heures
26.	Saison(s) de présence humaine	toute l'année
27.	Sanitaires existants	OUI
28.	Sanitaires adaptés	NON
29.	Accès sanitaires	FRONTAL
30.	Point d'eau potable	OUI
31.	Abri(s) existant(s)	NON
34.	Documentation existante	OUI
35.	Format documentation	Historique (A4)
36.	Adresse documentation	Accueil du Parc (Roseaie)
37.	Tél	065/82.20.03
39.	Restaurant existant	NON
40.	Accessibilité P.h	OUI / NON
42.	Aire(s) pique-nique	OUI
43.	Accessibilité P.h	OUI
44.	Descriptif établissement	Terrasse de la Roseaie
46.	Accessibilité P.h	OUI (rampes disponibles)
47.	Descriptif et localisation	« Roseaie » à coté du parking

Observations :

Parc créé en 1785, propriété communale en 1919, gérée par une ASBL depuis 1958.

Très beau parc de 20 hectares, très accessible par des chemins recouverts de graviers (briques pillées). Aucun relief. Deux grands étangs et une végétation variée (arboretum de 6 hectares).

Alimentation des étangs par pompage de la C.I.B.E.

Sécurité assurée par 7 agents de prévoyance (APS).

L'accessibilité a été vérifiée en chaise électrique au départ du parking délimité côté parc par une chaîne faisant office de clôture.

Le passage de cette clôture qui constitue l'entrée du parc peut être difficile par la présence d'un véhicule mal parké mais un contournement à plus de 50 m reste possible

L'établissement « La Roseraie » contigu au parking est difficile d'accès car il est nécessaire pour la personne usagère d'une chaise électrique de disposer de rampes pour franchir une bordure de trottoir et ensuite, à 80 cm, la marche d'entrée.

Les sanitaires ne sont pas adaptés.

Ces aspects restrictifs ont été commentés auprès de responsables communaux..

Le parc est sillonné par un réseau de bons chemins ce qui permet une libre composition d'itinéraires grâce à la carte associée à ce rapport.

Le pêcheur trouvera son bonheur en conséquence d'une bonne gestion des étangs par une société de pêche dont les locaux sont situés à la Roseraie.

L'accessibilité prendra la mention FACILE.

Caractéristiques naturelles du site :

Le parc contient de nombreux arbres de plus de 200 ans (hêtres, platanes, peupliers) ainsi que des arbres rares (tulipier, séquoia).

La partie arboretum est divisée en 3 parties :

1. la flore d'Europe :

Elle comprend une zone marécageuse, une zone de végétation spontanée de la Belgique (érables, chênes, hêtre, charme, tilleuls, noyer, châtaigner, cornouiller sanguin, viorne, fusain...)

2. la flore du continent asiatique :

espèces du Japon dont Faux cyprès, cryptomeria, magnolias, Ginkgo biloba, les bambous. . .

3. la flore du continent américain :

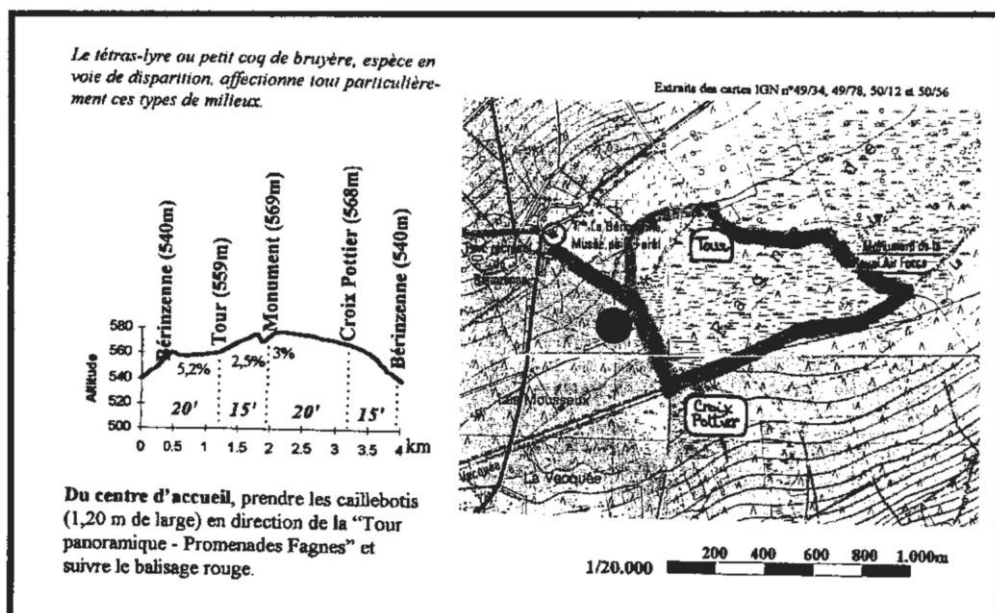
Une parcelle de Douglas verts, séquoiadendron, calocèdre, cyprès chauve, chêne rouge, ...

Nouvelles des SRJ

Dans le cadre des actions de l'asbl Handi-Rando figure la réalisation de topoguides présentant des **SRJ (Sentiers de Randonnée Joëlette)**.

Au départ d'un établissement (auberge, restaurant, ...) offrant des commodités adaptées pour les personnes à mobilité réduite, plusieurs circuits sont proposés allant de la courte balade facile à la randonnée de toute une journée.

Ces circuits sont décrits de façon détaillée (orientation, configuration des chemins et sentiers, profil du relief, difficultés pour la progression de la joëlette) et agrémentés d'informations sur les curiosités naturelles et touristiques rencontrées.



Actuellement, le **SRJ 1** (Cinq circuits au départ de la Ferme « La BERINZENNE » à SPA) est terminé.

Le **SRJ 2** (Quatre circuits au départ du Gîte d'étape des Hautes-Fagnes à OVIFAT) est en chantier.

Le **SRJ 3** (Forêt de SOIGNES) est en projet pour 2003.

Ces topoguides peuvent être achetés par les membres d'Handi-Rando au prix de 3,00 EUR.

LA RESERVE NATURELLE DES HAUTES FAGNES

La réserve naturelle des Hautes Fagnes est la plus vaste réserve domaniale de Belgique et a fait l'objet du week-end organisé par Handi-Rando en novembre dernier.

Les Hautes Fagnes, avec leurs tourbières, leurs reliques de forêts originelles, leur climat, leur flore et leur faune exceptionnels, leur eau pure et abondante, représentant un site unique en Belgique.

Ce qui confère au Haut-Plateau son caractère fondamental, c'est la présence, sur de grandes étendues, de tourbières dont l'épaisseur varie entre quelques centimètres et près d'une dizaine de mètres. Ces tourbières se sont formées, au cours des millénaires, grâce à l'action combinée de l'imperméabilité et de l'acidité du sol, et à l'humidité du climat local.

Aujourd'hui encore, les hauteurs de la Baraque Michel et de Botrange, bien que ne culminant qu'à 694 mètres, se comportent à la manière d'une montagne sensiblement plus élevée. Là-haut, sur ce modeste sommet de la Belgique, règnent les conditions climatiques les rudes du pays.

Ces tourbières sont couvertes d'une végétation très particulière, où abondent les sphaignes, cette matière première nécessaire à la formation lente de la tourbe, ainsi qu'un grand nombre d'espèces qui leur sont associées. Beaucoup de plantes fagnardes sont de types boréo-montagnards, et l'on ne devrait normalement les rencontrer qu'à des altitudes nettement plus élevées et à des latitudes beaucoup plus nordiques.

Les Hautes Fagnes apparaissent ainsi comme un refuge écologique, un îlot de végétation boréo-montagnarde qui s'y maintient comme par miracle.

Ces hauts-marais contiennent une importante réserve d'eau, d'où ruissellent d'innombrables sources. De très nombreux cours d'eau prennent naissance sur le Haut-Plateau et ils ont creusé des vallées profondes, dont certaines ont d'ailleurs été barrées pour constituer des réservoirs d'eau à usage industriel ou domestique (par exemple le barrage de Robertville sur la Warche).

Malheureusement, beaucoup de tourbières ont été dégradées par l'action de l'homme, en particulier par un drainage intensif et la plantation massive d'épicéas.

Merci à Monsieur Degros du cantonnement de Malmédy pour nous avoir fait part de son dévouement et de sa passion pour la préservation de ces milieux hors du commun.

Bruno VERHELPEN
24.02.2003

Programme des activités 2003

mis à jour le 10 mars 2003

date	description de l'activité	détails de l'équipe
di 16 février	Schaltin: promenade de 15 km (Nord de Ciney)	1 joëlettes ; pilote: Luc 1 participation.
di 23 février	Liège: championnat paralympique open B;	présentation joëlette;
sa 22 mars	Spa-Nivezé: Assemblée générale Handi Rando	circuit Joëlettes 4 inscriptions reçues
sa 12 avril	Rouge Cloître: promenade en forêt de Soignes	4 joëlettes;pilote:Liévin 2 inscriptions reçues
di 27 avril	Olne: (Trooz) avec Cyclo-cœur	1 joëlette;pilote:Luc
je 1 mai	Namur: avec Cyclo-coeur:	2 joëlettes; pilote:Marc 2 participations reçues
sa 24 mai	Freyr (Dinant): Les Cascatelles	2 joëlettes;pilote:Marc 2 inscriptions reçues
di 25 mai	Mozet: vallée du Samson, "Fêtes de Mai"	2 joëlettes: pilote:Bernard 1 inscription
di 8 - 14 juin	Traversée des Vosges Nord au Sud (dépliant)	4 joëlettes: pilote Liévin
di 15 juin	Hauss Ternell: (Fagnes) avec Cyclo-coeur	1 joëlettes: pilote Luc
sa 21 juin	Han sur Lesse: visite des grottes	2 joëlettes; pilote: Marc
di 6 juillet	Fourneau Saint Michel : (Saint Hubert)	2 joëlettes; pilote: Marc 1 inscription
di 24 août	Campine: landes à Bruyères	2 joëlettes; pilote Bruno 1 inscription reçue
7 septembre	Comblain au Pont: thème géologique	2 joëlettes; pilote:Thierry 1 inscription reçue
27-28 sept.	GEDINNE: Brame du cerf; sortie week-end	4 joëlettes; pilote: Marc 1 inscriptions reçue
12 octobre	Gedinne: Journée Cyclo-Coeur, Gedinaturel, HandiR	6 joëlettes; pilote Luc
16 novembre	Hotton: grottes	2 joëlettes; pilote: Marc
? décembre	Spa: tour des Crêches	4 joëlettes; pilote Thierry 1 inscription reçue

Inscriptions au secrétariat de Handi-Rando

Il est toujours possible de proposer une sortie en contactant le secrétariat.

Les activités sont gratuites pour les membres (10 Euros pour non-membres).

Détails des activités : sur site internet, sur dépliant d'informations ou sur demande)